

DEROULEMENT DE LA JOURNEE A L'INTERNAT

6h45-7h20	Réveil	<p>Vous vous réveillez seul(e) et à l'heure qui vous convient, dans le respect de vos camarades de chambre. L'AED est là pour vérifier qu'il n'y ait pas de « panne de réveil ».</p> <p style="text-align: center;">Aérez vos chambres, faites vos lits</p>
7h30-7h45	Petit-déjeuner	<p>Vous devez avoir quitté votre chambre à 7h20, même si vous n'avez pas cours à 8h ou si vous ne souhaitez pas déjeuner. Débarrassez vos plateaux, ne laissez rien sur les tables</p>
Journée au lycée		
17H20	Goûter (self après les cours)	
17h30	Ouverture de l'internat et des chambres	
	<ul style="list-style-type: none"> • Vos chambres doivent rester rangées, les valises doivent être vidées et le linge sale dans un sac prévu à cet effet. • La nourriture (gâteaux, chips, ...) est tolérée dans les chambres, mais vous devez veiller à ne pas laisser traîner de papiers, miettes, ... • Vous devez demander l'autorisation à l'AED si vous souhaitez quitter votre étage pour aller au foyer ou aller à l'autre étage (uniquement en salle commune). Vous n'êtes pas autorisé(e) à aller à un autre étage s'il n'y a pas d'AED présent. • Les portes des chambres ne doivent pas être fermées à clé pour des raisons de sécurité (même la nuit). • Vous avez accès au WIFI de l'internat durant le temps libre et après l'étude (jusqu'à 22h) • Arrivée et départ de l'internat : les élèves déposent leur sac dans la salle des sacs (salle au foyer) lorsqu'ils arrivent le lundi matin et le vendredi matin lorsqu'ils descendent déjeuner. • Portables, ordinateurs : les parents qui le souhaitent peuvent demander à ce que les portables soient récupérés après 22h. • Vous pouvez apporter votre ordinateur portable, mais il devra être laissé dans votre bureau / armoire fermé(e) par un cadenas la journée. • Les enceintes portables sont autorisées tant que leur usage reste respectueux des autres élèves. 	
17h45	Tous les internes doivent être présents et se présentent à L'AED pour l'appel	<p style="text-align: center;">En cas d'absence, vos parents doivent prévenir la vie scolaire (mail ou carnet)</p> <p>Vos absences et retards seront systématiquement signalés à vos parents. Pour les élèves de la section, vous devez rentrer directement au lycée après l'entraînement. Vous ne devez pas vous rendre à un autre entraînement que ceux prévus en début d'année sans en avoir averti la vie scolaire A partir de 18h, les internes n'ont plus le droit de quitter le lycée.</p>
18h-18h55	Temps de travail obligatoire	<p>Vous descendez avec vos affaires et votre carte de cantine.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les élèves de 2nd et de 1^{ère} : en salle ou au CDI • Pour les terminales : en autonomie dans les chambres (en cas d'absence de travail ou de chahut, les élèves devront se rendre en salle) • Pour les élèves de la SEP : au CDI <p>Le portable est interdit, pas de musique.</p>
19h-19h35	Repas (tous les internes doivent prendre leur repas au self)	<ul style="list-style-type: none"> • En partant, laissez le self propre, débarrassez vos plateaux et ramenez les pots à eau. • Le portable est interdit pendant le repas, tant que les plateaux ne

		<p>sont pas déposés.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les repas décalés, des plateaux sont mis de côté au frigo dans la petite salle du self. Un micro-onde est à votre disposition. Vous mangerez en autonomie, du matériel de nettoyage sera disponible en cas d'accident. Des repas froids seront prévus si vous rentrez après 20h45.
19h35-45	Pause cigarette	Uniquement pour les élèves dont les parents ont donné l'autorisation. Pour les autres, remontée dans les chambres
20h-21h	Temps de travail obligatoire en chambre	Temps de travail obligatoire EN CHAMBRE. La porte de la chambre doit rester ouverte. L'élève doit être en situation de « travail » (pas de douche, pas de sieste ou de jeux) Travail collectif autorisé en salle commune ; Pas de changement d'étage.
21h 15	Dernière pause cigarette	
21h-22h	Temps libre	<p>Vous pouvez rester dans vos chambres, ou dans la salle commune. Cependant, aucun chahut n'est toléré. Changement d'étage autorisé en salle commune avec l'accord des AED</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prenez vos douches avant 21h45. • A partir de 22h, les douches ne sont plus autorisées
22h	Extinction des lumières.	La circulation dans les couloirs est interdite ; vous devez rester dans vos chambres. Les veilleuses sont autorisées, silence obligatoire